1

Politique N° 37

Réussite des cours et des stages de l'externat

Date d'adoption	2013
Date d'entrée en vigueur	Septembre 2013
Date de la modification	2015, avril 2018, juin 2019
Date d'entrée en vigueur de la modification	Juin 2019
Instance responsable	Comité de programme du doctorat en médecine
Instance approbatrice	Vice-décanat aux études de 1er cycle

1. Évaluation de la performance de l'externe lors d'un stage

1.1 Évaluation formative

À mi-stage, l'externe doit recevoir une évaluation formative. Cette évaluation permet de recevoir de la rétroaction dans le but de favoriser et soutenir ses apprentissages. Cette évaluation peut être discutée, mais ne peut pas être contestée. Le superviseur de stage remplit la fiche dans l'intranet de la Faculté et rencontre l'externe. La fiche est signée par l'externe de façon électronique.

1.2 Évaluation périodique

L'évaluation peut être remplie dans l'intranet de la Faculté dans le cas où un résident ou une résidente superviseure souhaite faire des évaluations à la carte soit quotidienne ou hebdomadaire. Cette évaluation est formative et n'est pas obligatoire. La signature de l'externe est non requise.

1.3 Activité professionnelle confiable (APC)

Lors des stages obligatoires, sauf pour les externes en santé publique et médecine préventive (SPMP), en anesthésiologie et en radiologie, chaque externe subit une évaluation par une observation directe **formative**. Cette évaluation doit être basée sur le questionnaire et sur l'examen physique. L'observation se fait habituellement lors d'une tournée de patients et patientes et prend quelques minutes. Sauf exception, le miroir sans tain n'est pas utilisé. Une rétroaction est faite par la ou le médecin évaluateur à la fin de l'évaluation. La grille est accessible à l'externe dans l'intranet de la Faculté.

1.3 Évaluation sommative

À la fin du stage, la performance de l'externe est évaluée au moyen d'une fiche d'évaluation sommative du stage. La fiche inclut une appréciation de chacun des critères du stage ainsi qu'une appréciation globale (voir à ce sujet la *Politique d'évaluation optimale des externes en stage* sur le site Info_programme ou sur le site Web du



programme du doctorat en médecine). Toutes les fiches d'évaluation sommatives de stage, sans exception, font partie du dossier officiel de l'externe pour son application en résidence.

La fiche d'évaluation sommative doit être complétée par la personne qui supervise et son équipe sur l'intranet de la Faculté. Ensuite, la personne qui supervise la révise avec l'externe. Ce dernier la consulte et la signe électroniquement dans l'intranet de la Faculté. Si la cote « limite » ou « insuffisante » est attribuée à l'un des critères d'évaluation, cette cote doit être justifiée par la personne qui supervise, c'est-à-dire par un commentaire. L'externe coche, sur la fiche, s'il est en accord ou non avec l'évaluation.

L'évaluation est exprimée par la terminologie suivante :

- Niveau de performance : supérieure, attendue, limite, insuffisante ou ne s'applique pas;
- Évaluation globale de la performance : « succès », « échec » ou « difficulté »;
- **Mention d'excellence**: cette mention est apposée exceptionnellement pour reconnaître un étudiant ou une étudiante dont le rendement est nettement supérieur au niveau attendu et qui se démarque par ses compétences exceptionnelles.

Niveau de performance

Chaque fiche est revue par la direction de l'externat qui rencontre chaque externe ayant eu une mention « limite » ou « insuffisante ».

Évaluation globale de la performance

Une évaluation globale finale de « succès » est nécessaire pour que le stage soit réussi. Dans le cas d'une évaluation globale indiquant que l'étudiant ou l'étudiante est « en difficulté », la direction de l'externat rencontrera l'externe. La note globale « en difficulté » devra migrer soit en « succès » ou en « échec ». Pour ce faire, de façon générale, l'externe se verra imposer de réussir les deux stages obligatoires qui suivent le stage « en difficulté », et devra corriger les lacunes identifiées dans ce stage. À défaut de réussir les deux stages obligatoires, le stage « en difficulté » sera identifié en « échec ». L'externe se place alors en situation d'exclusion, à ce sujet consulter la **Politique de réussite et diplomation**. La direction pourra, à sa discrétion, convoquer un comité de suivi académique et/ou imposer des conditions de poursuite particulières à la situation de l'externe.

1.4 Présence au stage

L'externe doit avoir complété 75 % du stage pour que celui-ci soit valide. Si moins de 75 % du stage a été complété, il doit être repris au complet. À ce sujet, veuillez consulter la **Politique d'absence à une activité pédagogique ou à un stage.**



2. Activités d'évaluations formatives de l'externat

2.1 Examen formatif de type questions à choix multiples (QCM) du Conseil médical du Canada

L'externe fera une pratique d'examen **d'autoévaluation du CMC** durant son externat senior. Cet examen permet deux évaluations : cela permet à l'externe d'apprécier le niveau de ses connaissances reliées aux objectifs des stages obligatoires et à la direction du programme de suivre la progression de l'externe durant sa formation.

2.2 Examen longitudinal annuel (ELA)

Cette évaluation obligatoire diagnostique et formative est complétée par tous les externes du programme de doctorat en médecine et ce, deux fois par année.

L'examen de 3,5 heures est composé de 180 questions à choix multiples. Le rang centile de l'externe dans sa cohorte sera révélé dans le cours *Suivi du développement des compétences*. Le but de cette évaluation est de permettre à l'externe de s'exercer dès son entrée en médecine, à réussir le ELA sommatif à l'externat senior et l'examen d'aptitude du CMC partie I, et d'accompagner les externes vers la réussite de ces examens. Ainsi, aucune consultation d'examen n'aura donc lieu en lien avec cette évaluation et aucune préparation n'est requise pour les examens formatifs à compléter à l'externat junior.

3. Activités d'évaluations sommatives obligatoires de l'externat

3.1 ECOS sommatif des externes

L'ECOS sommatif des externes du programme de doctorat en médecine évalue l'intégration des connaissances et des habiletés cliniques acquises au long de l'externat. La note de passage est déterminée selon la *Procédure ECOS programme*. La note de l'ECOS constitue l'épreuve programme du cours *Suivi du développement des compétences 5, à ce sujet, veuillez consulter la Politique de réussite et de diplomation*.

3.2 Examen longitudinal annuel sommatif

L'examen longitudinal annuel sommatif (rattaché à MED-3652) est désigné comme une activité dont la réussite est requise pour la diplomation du programme. L'externe qui subit un échec à cet examen se verra automatiquement exclu du programme. L'externe exclu pourra soumettre une demande de levée de sanction. L'externe qui échoue l'ELA sommatif à trois (3) reprises sera exclu définitivement du programme.